

# DEC 46/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013-2014

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 14 janvier 2014

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 14 janvier 2014

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits n° DEC 46/2013 - Section III - Commission - du budget  
général pour l'exercice 2013**





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 4 décembre 2013  
(OR. en)**

**17136/13**

**FIN 861**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	4 décembre 2013
Destinataire:	M. Algimantas RIMKUNAS, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 46/2013 - Section III - Commission - du budget général 2013

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 46.

---

p.j.: DEC 46



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 02/12/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013  
SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 19

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 46/2013

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 0103 Affaires économiques et financières internationales

ARTICLE - 01 03 02 Aide macrofinancière

CE - 30 000 000

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 1908 Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie

POSTE - 19 08 01 01 Instrument européen de voisinage et de partenariat - Coopération financière avec les pays méditerranéens

CE 30 000 000

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**19 08 01 01 - Instrument européen de voisinage et de partenariat - Coopération financière avec les pays méditerranéens**

### b) Données chiffrées à la date du 26/11/2013

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 203 630 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-30 000 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 173 630 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 053 824 555
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>119 805 445</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>149 805 445</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>30 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,49 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	57 485 445
2. Crédits disponibles à la date du 26/11/2013	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

### d) Justification détaillée du renforcement

Un montant de 30 millions d'EUR en crédits d'engagement est demandé pour renforcer le poste 19 08 01 01.

En dépit des perspectives positives quant à la tenue d'une conférence de paix (Genève II), désormais prévue pour le 22 janvier 2014, la situation en Syrie se détériore rapidement, sous l'effet du nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés dans les pays voisins (au Liban et en Jordanie, mais aussi en Turquie et en Iraq), ce qui fait peser une lourde charge sur les communautés d'accueil, non seulement en termes socio-économiques, mais également sur le plan des conséquences politiques.

Avec l'arrivée de l'hiver, compte tenu des difficultés auxquelles se heurte la population pour accéder aux services publics en Syrie et de la charge qui en découle pour les communautés d'accueil au Liban et en Jordanie, il faut une réponse urgente. Cet appel a été lancé par les pays concernés, ainsi que par les principales agences des Nations unies et ONG actives sur le terrain.

En conséquence, la nécessité s'impose de renforcer la réponse globale apportée par l'Union européenne à la crise syrienne, notamment en ce qui concerne:

- les besoins croissants des populations déplacées à l'intérieur du pays, surtout en termes de santé et d'éducation, qui auront aussi un effet à moyen terme, ainsi que l'aide aux populations vivant dans les zones tenues par les opposants au régime afin d'éviter l'effondrement des structures publiques/civiles pouvant assurer des services à la population;
- la pression socio-économique exercée par l'afflux de réfugiés dans les pays voisins, qui épuise leurs capacités d'accueil (en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assainissement) tout en engendrant un grave risque de déstabilisation politique et d'insécurité.

Rien qu'en 2013, quelque 271 millions d'EUR ont déjà été versés dans le cadre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat pour soutenir à la fois la population syrienne et les pays voisins. Cette aide, qui était en grande partie destinée aux secteurs de la santé et de l'éducation en Jordanie et au Liban, a essentiellement financé des services organisés par les pouvoirs publics, mais aussi une assistance en matière de santé et d'éducation dans les camps de réfugiés. En Jordanie, en particulier, une aide a été fournie pour la gestion des déchets et pour des initiatives de création d'emplois et de moyens de subsistance. Les ressources supplémentaires demandées serviront à renforcer lesdits secteurs et programmes.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### **01 03 02 - Aide macrofinancière**

### b) Données chiffrées à la date du 26/11/2013

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	94 550 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-25 000 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	69 550 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	169 270
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>69 380 730</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>39 380 730</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>30 000 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	31,73 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 26/11/2013	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Deux facteurs rendent possible le virement de 30 millions d'EUR à partir de l'article «Aide macrofinancière».

Tout d'abord, la situation de l'actuel programme du FMI en faveur de la Géorgie ne permettra pas le décaissement des fonds pour l'aide macrofinancière en 2013. En conséquence, un montant de 23 millions d'EUR en crédits d'engagement, correspondant à l'élément de dons de la décision d'aide macrofinancière en faveur de la Géorgie adoptée en août 2013, peut être mis à disposition pour virement.

Ensuite, les négociations sur le protocole d'accord, la convention de prêt et l'accord de subvention portant sur l'opération d'aide macrofinancière en faveur de la République kirghize prennent plus de temps que prévu, de sorte que les engagements ne pourront pas avoir lieu avant la fin de l'année 2013. Dès lors, un montant de 7 millions d'EUR peut être mis à disposition pour le présent virement.